

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

N° 2025/04.03

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 21/03/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain).

EXCUSÉ : M. ASSOGBA Guillaume.

Objet de la délibération: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DU BUDGET ANNEXE « COMMERCES »

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget annexe « Commerces » de la commune de Maringes ;

Vu le compte Financier Unique 2024 du budget annexe Commerces ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la commune ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Considérants les éléments susvisés ;

Le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe Commerces qui présente les dépenses et recettes suivantes en section de fonctionnement et section d'investissement :

BUDGET ANNEXE COMMERCES

FONCTIONNEMENT

Dépenses	23 504.06€
Recettes	27 762.09
Bilan exercice	4 258.03
Déficit antérieur reporté (002)	3 617€
Résultat de fonctionnement	640.63€

INVESTISSEMENT

Dépenses	515 935.99€
Recettes	356 228€
Bilan exercice	- 159 707.99€
Excédent antérieur reporté (001)	19 369.57€
Restes à réaliser	158 628€
Résultat d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)	18 289.58€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe Commerces sur l'année 2024,

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT
Maire,



La secrétaire de séance,
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène